

56 - Subventions aux associations à caractère médico-social - Deuxième attribution 2015

M. l'Adjoint DEVESA, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient les associations locales qui ont pour objet l'accompagnement du malade dans sa vie quotidienne, la lutte contre la maladie et celles qui conduisent des actions de prévention.

Il est proposé d'attribuer aux associations à caractère médico-social, pour leur action, les subventions suivantes (2^{ème} attribution pour 2015) :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2015	Sommes proposées 2 ^{ème} attribution 2015
		2014	2013	2014		
AIDES Franche-Comté	Lutte contre le SIDA, aide aux personnes, aide à la recherche et information	297 368 €	2 835 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Association Départementale du Doubs, de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (ADDSEA-SOLEA)	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie	1 063 653 €	0 €	0 €	4 000 €	2 000 €
Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé de Franche-Comté (IREPS)	Education et promotion de la santé (professionnels de la santé, de l'éducation et du social)	1 374 565 €	5 000 €	4 600 €	5 000 €	3 547 €
MJC Palente-Orchamps	Centre social du quartier de Palente	528 111 € (+ valorisation 212 566 €)	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 700 €
Association Nationale de Prévention en Addictologie (ANPAA 25)	Prévention, formation et soins en alcoologie et tabacologie, action de prévention, accompagnement individualisé et suivi	764 498 €	7 770 €	7 000 €	7 000 €	6 700 €
Enfants et Santé antenne Franche-Comté	Aide aux enfants atteints de cancers et de leucémies	935 €	840 €	850 €	850 €	850 €
Vivre comme Avant antenne Franche-Comté	Aide morale aux femmes atteintes d'un cancer du sein	102 435 € (chiffre association Nationale)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2015	Sommes proposées 2 ^{ème} attribution 2015
		2014	2013	2014		
Vie Libre Besançon	Prévention et lutte contre l'alcoolisme, accompagnement de personnes guéries de l'alcool	712 €	417 €	712 €	1 000 €	700 €
Médecins du Monde - CASO Besançon	Consultations médicales pour public en grande précarité	8 500 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €
TOTAL						22 497 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 22 497 €, sera prélevée sur la ligne 65.510/6574 CS 50000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de ces subventions,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 7 à la convention cadre Ville de Besançon/MJC Palente-Orchamps.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Mme DARD (2) n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.